



## Description de la RMU visitée

Nom de la RMU				
Description (représentant administratif, gestionnaire forestier, organisation, etc.)				
Propriétaires/gestionnaires certifiés	Nom	publique (pu)/ privé (pr)	Surface (ha)	Possibilité (sv)
Exploitation forestière: nombre d'employés	Forestier de triage/garde forestier	Forestiers- bûcherons	Ouvriers	Apprentis
Infrastructure/machines				
Entrepreneurs forestiers				
Autres Remarques				



## Exigences des standards pour la gestion des forêts

Remarque: aide pour remplir la check-list PEFC



Exigence présente uniquement dans un indicateur du Standard PEFC

Exigence présente uniquement par analogie dans l'indicateur FSC

### Principe 1

Critère 1.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non-conforme	Observation
Respect des lois et des dispositions nationales et cantonales.	1.1.1	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissance et respect des listes des codes de bonne pratique, des directives, etc.	1.1.2	G.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 1.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non-conforme	Observation
L'exploitant est au fait de toutes les redevances légales et usuelles de la branche (impôts, charges sociales, fonds d'entraide, etc.) et les paie.	1.2.1	G.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assujettissement à la TVA correctement réalisé.	1.2.1	G.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 1.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non-conforme	Observation
CITES	1.3.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OIT	1.3.2	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITTA	1.3.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CBD	1.3.4	G.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Principe: les dispositions des accords internationaux sont intégrées dans la législation nationale. Le respect des prescriptions légales est contrôlé sous le critère 1.1.				
Les points suivant doivent être respectés au niveau de l'exploitation:				
<ul style="list-style-type: none"><li>• Convention OIT N° 98: les collaborateurs sont protégés contre un licenciement abusif;</li><li>• Convention sur la biodiversité: la planification montre où se trouvent les priorités dans la promotion des habitats et de la diversité des espèces. Les exigences détaillées sont fixées au principe 6.</li></ul>				
Remarques				

Critère 1.4	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non-conforme	Observation
conflits entre la législation et les présentes normes.	1.4.1	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est vérifié par le certificateur avant l'audit.				
Remarques				



<b>Critère 1.5</b>	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non-conforme	Observation
Personnel et compétences permettant de contrôler des activités illégales.	1.5.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cas d'exploitations illégales par des tiers ou d'autres activités interdites, le propriétaire forestier informe les instances compétentes.	1.5.1	G.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

<b>Critère 1.6</b>	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Politique écrite, lignes directrices etc. mentionnant les principes et critères FSC.	1.6.1	G.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le propriétaire forestier communique sa décision d'être certifié selon les normes nationales en vigueur à l'interne (collaborateurs) et à l'externe (entrepreneurs engagés et parties prenantes).	1.6.2	G.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un membre de groupe (propriétaire ou gestionnaire) est-il responsable des forêts non certifiées? Si oui, s'engage-t-il à gérer à long terme l'ensemble de ses forêts dans l'esprit des principes et critères FSC?	1.6.3, 1.6.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique écrite, lignes directrices: par ARTUS				
Remarques				



## Principe 2

Critère 2.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Documents relatifs aux droits d'usages existants (contrats de chasse, droits d'exploitation des richesses du sol, etc.), pour autant que ces droits ne soient pas inscrits au registre foncier.	-	G.8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents et cartes montrant les conditions foncières et de propriété.	2.1.1	G.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'entreprise forestière s'engage à gérer la forêt à long terme.	2.1.2.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lorsque la forêt n'est pas gérée par le propriétaire, le contrat de gestion sera formulé de manière à ce que les normes de certification puissent être respectées sans restriction.	2.1.3	G.9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 2.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Lorsque ces droits d'usage coutumiers sont restreints durablement et à long terme par des activités forestières, il faut pouvoir prouver que les milieux concernés ont été consultés.	(2.2.1, 2.2.2)	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les mesures qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion forestière, mais qui sont réalisées en forêt par le propriétaire forestier ou par des tiers, sont soumises aux autorisations officielles.	(2.2.5)	2.1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accès de la population locale aux produits et prestations de la forêt est garanti, pour autant que la vitalité de la forêt n'en soit pas affectée.	(2.2.5, 5.4.2)	G.1, 3.1.1, 1.1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 2.3		AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Le propriétaire forestier s'efforce de résoudre les conflits de propriété et d'usage.		2.3.1, (2.3.4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conflits antérieurs ou actuels d'une certaine importance et leur résolution sont consignés.		2.3.2	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques					

### Principe 3

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES: Selon la définition des Nations Unies, il n'existe pas de peuples autochtones en Suisse. Le principe 3 ne s'applique donc pas sous cette forme en Suisse. Les aspects de ce principe qui peuvent s'appliquer par analogie aux intérêts de la population locale sont traités au principe 2 (droits coutumiers), au principe 4 (intérêts de la population locale) et au principe 9 (protection des biens de valeur historique et culturelle).



## Principe 4

Critère 4.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
L'exploitation forestière informe les propriétaires forestiers (ou leurs représentants) qui gèrent eux-mêmes leurs forêts sur formations dans le domaine forestier et les informent sur la gestion des forêts.	-	1.1.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stage en vue du choix d'une profession : âge minimum 13 ans.	-	1.1.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel local.	4.1.1	1.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas engagées la nuit ou le dimanche.	4.1.10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les appels d'offres sont réalisées sur la base d'une procédure transparente et de critères d'attribution clairs (FSC & PEFC: procédure transparentes).	4.1.2	1.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats sont sous forme écrite (FSC & PEFC „par écrit“ n'est pas mentionné explicitement).	4.1.2	1.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le choix de l'adjudicataire doit être justifié. (FSC : les organisations de grande taille expliquent leur choix par écrit/PEFC: vérification que les mandataires remplissent les critères nécessaires).	4.1.2	1.1.1, 3.8.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre des places de formation (en particulier des places d'apprentissage selon la loi sur la formation professionnelle) et de stage aux intéressés locaux dans la mesure de ses possibilités	4.1.3, 4.1.9	1.1.3, G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédure d'engagement (mise au concours, procès-verbal de l'entretien d'embauche, etc.).	4.1.6	1.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conditions d'engagement (salaire et prestations sociales) correspondent à celles de professions comparables dans la région.	4.1.7	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 4.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Formation des employés temporaires dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail.	-	1.2.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organigramme.	(4.2.1)	1.3.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feuilles personnelles.	(4.2.1)	1.3.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description de poste/cahier de charge.	(4.2.1)	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien annuel (objectives, mesures).	(4.2.1)	1.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation dans le domaine de la sécurité au travail et des premiers secours prouvée par un certificat ou une attestation (PEFC explicitement: aussi pour les personnes travaillant en forêt qui ne sont pas touchées par les dispositions de la LAA (loi sur l'assurance accidents), surtout pour les propriétaires de forêt privée).	4.2.3	1.2.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concept de sécurité au travail (solution individuelle ou solution de branche)/Date d'admission, n° convention.	4.2.1	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisations de grande taille: documents précisant la politique et la gestion en matière de sécurité et de santé (seulement FSC).	4.2.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vaccination contre les maladies transmises par les tiques.	4.2.10	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention de borréliose.	4.2.10	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif en cas d'urgence (coord.+tél.)/ application des mesures de sécurité (consigné et enseigné au personnel).	4.2.2	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barrières.	4.2.2	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trousse de secours.	4.2.2	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commande par écrit, croquis de coupe.	4.2.2, (7.3.3)	1.2.1 (1.2.3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de la sécurité de travail.	4.2.3, 4.2.4	3.8.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle des prescriptions de sécurité convenablement respectées par les « autogestionnaires ».	4.2.3, 4.2.4, 4.2.6, 7.3.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
État des machines.	4.2.5	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipement de protection individuelle (EPI).	4.2.5	1.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de l'EPI par le responsable (emploi en forêt et état).	4.2.6	1.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Constatation écrite des accidents et analyses des données.	4.2.7	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents relatifs aux audits de sécurité et aux accidents (rapports SUVA, inspections internes).	4.2.7	1.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle de repos, vestiaires, autre infrastructure pour personnel.	4.2.9	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				





Critère 4.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Mécanismes internes pour résoudre les conflits au travail.	-	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les collaborateurs ont le droit de négocier collectivement avec leur employeur et de s'organiser librement.	4.3.1	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation du personnel aux processus de décision.	4.3.3	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants des employés informés de la certification et consultés à ce sujet.	-	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel employé à l'année et à long terme. Exceptions fondées.		G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction du personnel justifiée par des raisons économiques et organisée de manière socialement acceptable (plan social).		G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 4.4	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Coupes de régénération importantes (peuplements à fonction prioritaire de biodiversité ou de détente): le public est informé préalablement.	(4.4.1, 4.4.4)	1.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan régionaux existants et approuvés.	4.4.1	1.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Processus de participation lors d'une planification régionale.	4.4.1, 9.1.1, 9.2.1	1.4.2, 2.5.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La planification démontre que les conflits potentiels ont été pris en compte.	4.4.2	1.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste actualisée des parties prenantes à disposition.	4.4.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise au public dessert / autres mesures en forêt et autorisations officielles.	(4.4.4)	2.1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Processus de participation adéquat et continue auprès des parties prenantes.	4.4.4, 4.4.5, 4.4.6	1.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le processus de participation est consigné.	4.4.6, 9.2.2	1.4.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 4.5	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Le processus de résolution de conflit est clairement défini. Il intègre les exigences légales et est porté à l'écrit pour les opérations importantes.	4.5.2	1.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La résolution des différends se fait dans la mesure du possible par un dialogue équitable qui vise à la conclusion d'un accord.	4.5.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

## Principe 5

Critère 5.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Exploitation de l'accroissement dans les limites supportables sur le plan économique (surfaces présentant un intérêt particulier pour la protection de la nature exceptées)	5.1.1	3.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le budget tient compte des besoins au niveau social et environnemental.	5.1.2	3.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 5.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Développement des marchés pour les essences connues et celles moins connues.	5.2.1	3.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les produits sont offerts à la transformation locale et aux marchés locaux.	5.2.2	3.2.2, 3.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 5.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Brûlage des rémanents de coupe conforme aux prescriptions de la législation sur la protection de l'environnement (y c. les mesures destinées à lutter contre les particules fines).	-	G.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les plans d'exploitation à court, moyen et long termes, ainsi que la récolte des bois, doivent être réalisés conformément aux codes de bonnes pratiques nationaux en vigueur ( <i>best practice</i> ).	5.3.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les méthodes de récolte des bois préviennent les ruptures de troncs, la dépréciation du bois et les dégâts au peuplement restant.	5.3.2, 6.5.1, 7.1.11, (5.5.2)	3.3.1, 3.3.2, 2.3.1, 2.3.2, 3.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des mesures adéquates sont prises pour protéger le peuplement restant, le rajeunissement naturel, le sol, les cours d'eau et les animaux sauvages.		2.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les dégâts causés par la récolte de bois sont minimisés.	5.3.3	2.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des rémanents de coupe sont laissés dans le peuplement, afin de ne pas compromettre l'approvisionnement en substances nutritives à long terme.	(5.3.3)	3.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 5.4	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Le triage compte des infrastructures à fonction récréative spéciale.	5.4.1	3.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une palette de produits aussi large que possible est proposée.	5.4.1	3.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prestations et recettes autres que production de bois (consignés pour PEFC).	5.4.1, 5.4.2, 5.5.1	3.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 5.5	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
La gestion forestière ne porte pas atteinte à la qualité de l'eau et aux biocénoses aquatiques des cours d'eau.	-	G.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les mesures nécessaires pour maintenir et, le cas échéant, pour améliorer les fonctions de la forêt sont prises, afin de préserver la multifonctionnalité. Les mesures et les évaluations réalisées sont constatées dans le plan de gestion.	(5.5.2)	3.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La vidange des machines et le plein de carburant ne se fait qu'aux emplacements prévus à cet effet.	(5.5.2)	G.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 5.6	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Volumes exploités (possibilité/exploitation prévus et effectifs).	(5.6.2)	3.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle d'exploitation.	5.6.2	3.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inventaire forestier périodiquement mis à jour.	5.6.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptes d'exploitation forestiers CEF introduits.	5.6.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La récolte de produits forestiers non ligneux ne dépasse pas le niveau durable à long terme.	5.6.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



## Principe 6

Critère 6.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Permis de coupe.	(7.1.1), (5.5.2), 6.1.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets de desserte et construction en forêt (projets actuels).	6.1.2	2.1.2, 1.4.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudes d'impacts sur l'environnement.	6.1.3	2.1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les impacts potentiels sur l'environnement identifiés par l'évaluation sont pris en compte lors de la planification et de la mise en œuvre, de façon à éviter ou réduire les impacts négatifs.	6.1.3, 6.5.1, 6.5.2	3.4.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 6.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Listes des espèces rares, menacées ou en voie d'extinction présentes dans le triage et liste rouge (PEFC: espèces dites «à responsabilité»).	6.2.1	2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les zones protégées sont décrites dans la planification et indiquées sur des cartes.	6.2.1	2.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collaborations avec des experts ou des ONG.	6.2.2	2.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion des essences forestières rares.	6.2.3	2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection et promotion d'espèces rares.	6.2.3	2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interventions sylvicoles (FSC: les espèces rares, menacées ou en voie de disparition sont protégées pendant la durée des opérations forestières/PEFC : des soins et des travaux de récolte ne sont effectués que sur 5 % au maximum de l'unité certifiée durant la période d'avril à mi-juillet).	6.2.3	2.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lors des soins à la jeune forêt et de coupes d'éclaircie, les essences pionnières et les buissons sont conservés et favorisés dans une proportion adéquate.	6.2.3	2.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection des associations forestières rares.	6.2.4, 9.3.4	2.4.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion conservatoire et les activités de protection sont délimitées sur carte et mises en œuvre. Leurs effets font l'objet d'un suivi.	6.2.5, 9.3.2, 9.3.3, 7.1.6	2.6.2, 2.6.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Densité de gibier supportable pour l'écosystème.	6.2.6	2.4.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 6.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Sylviculture proche de la nature.	6.2.1	2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Îlots de vieux bois (PEFC: délimités lors de la planification).	6.2.1	2.2.8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupe rase (coupes définitives, en l'absence de régénération sur toute la surface, réalisées sur > 1 ha/coupes en lisière, en l'absence de régénération sur toute la surface, larg.>50m, long.>200m/surfaces de recrûs et de fourrés de plus de 10 ha d'un seul tenant/exceptions justifiées et constatées par écrit).	6.2.2	2.2.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arbres morts et arbres à cavités >30cm BHD (PEFC: aux stades de la futaie et dans les peuplements de vieux bois, objectif 15 m <sup>3</sup> , plateau 10 m <sup>3</sup> /ha et 5-10 arbres de valeur écologique par ha).	6.2.3	2.2.7, 2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dynamique naturelle et drainages existants.	6.2.3	2.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Principe de la régénération naturelle (exceptions possibles): <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ transformer des peuplements d'essences non adaptées à la station, y compris la prévention de la régénération naturelle d'essences / provenances non adaptées à la station,</li> <li>▪ favoriser des essences rares en station en vue de créer des peuplements dans des conditions difficiles (tapis de ronces, abrouissement, etc.),</li> <li>▪ conserver les fonctions de protection, reconstituer des peuplements forestiers dégradés, faire des plantations complémentaires en vue d'atteindre des objectifs économiques, pour autant que ceux-ci ne contreviennent pas aux dispositions des indicateurs 6.3.4 et 6.3.5</li> </ul>	6.2.3	2.2.5, 2.4.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régénération avec essences en station (FSC et PEFC: 100 %)	6.2.3	2.2.9, 2.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



sur associations forestières rares/FSC: 80 % sur autres stations/PEFC: on s'efforcera d'obtenir un peuplement constitué avant tout d'essences en station).				
Le choix des essences se fait selon les connaissances en phytosociologie.	6.2.4, 9.3.4	2.4.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 6.4	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Le canton dispose d'un concept de réserves forestières approuvé et selon standard / réserves dans le triage et type de réserves (total, particulier)	6.4.1	2.2.6, 2.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La dimension minimale de chaque réserve intégrale est généralement de 20 ha (lorsque il n'y a pas de concept: 20 ha pour les entreprises >300 ha (PEFC: >400ha)).	6.4.1a), 6.4.1b)	2.4.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 6.5	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Empêcher les ornières de type III ou au moins éviter celles de type II (selon les notices WSL).	-	2.3.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carburants spéciaux et lubrifiants biodégradables utilisés pour les machines et les engins (pour autant qu'ils soient disponibles, que les instructions du fabricant de la machine les admettent et que les machines les supportent).	-	2.3.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interdiction des véhicules.	(1.1.1)	2.3.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage, transport, utilisation et évacuation de lubrifiant, de carburants et de produits chimiques.	6.5.1	G.14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Desserte fine (PEFC: le réseau de layons est défini au moins sous forme de croquis à main levée sur des cartes, la distance minimale entre les layons de débardage de 20 m ou la densité de la desserte ne dépasse pas 500 m par hectare, les layons sont clairement marqués avant les interventions).	6.5.1, 5.3.2, 5.5.2, 6.5.2	3.3.2, 2.3.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des absorbants d'hydrocarbures sont disponibles sur les lieux de stockage et de travail (liants/nattes).	6.5.1, 6.5.2, 6.5.4	G.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récolte et le stockage des bois/zones de protection des eaux souterraines et des sources.	6.5.3	2.3.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des bassins de rétention sont installés dans les entrepôts.	6.5.4	2.3.3, G.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel forestier est capable de prendre les mesures d'urgence adéquates en cas de fuites accidentelles d'huiles ou de produits chimiques (PEFC: documents de la formation).	6.5.4	2.3.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				





Critère 6.6	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Transport, stockage, manipulation et utilisation de produits chimiques, ainsi que les mesures d'urgence en cas d'accident.	(6.6.1) 6.6.5	G.13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il existe une liste actualisée de tous les produits phytosanitaires utilisés dans l'entreprise sur laquelle sont indiqués le nom commercial et les substances actives des produits.	6.6.1	G.13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'avifaune: les places de grumes sont recouvertes ou entourées de bandes réfléchissantes si des produits contenant du Chlorpyrifos sont utilisés (dérogation temporaire nécessaire)	6.6.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation pesticides dans les pépinières et les plantations de sapin de Noël.	6.6.1	G.13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'exploitant renonce à l'utilisation d'engrais et de chaux.	6.6.1	2.6.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les quantités utilisées sont consignées (produits, quantité, site, etc.)	6.6.3	G.13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stratégie pour minimisation de l'utilisation de produits phytosanitaires.	6.6.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisations spécifiques pour l'emploi de produits phytosanitaires.	6.6.3, 6.6.5	G.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permis d'utilisation de produits phytosanitaires.	6.6.3, 6.6.5, 7.3.1	G.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 6.7	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Evacuation déchets anorganiques, solides ou liquides, notamment d'huile et de carburant.	6.7.2	G.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evacuation des produits chimiques et des récipients.	6.7.3	G.15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poubelles pour visiteurs.	6.7.4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 6.8	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Produits biologiques de lutte contre les ravageurs et OMG: au moins minimisé, en exploitant d'autres solutions supportables économiquement.	6.8.2	G.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits biologiques de lutte contre les ravageurs et OMG: utilisation consignée et suivi des effets.	6.8.3	G.12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucun matériel héréditaire génétiquement modifié est utilisé en forêt.	6.8.4	2.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 6.9	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Les néophytes envahissantes figurant sur la liste noire devraient être combattues en forêt aussi.	(6.9.2)	3.8.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune essence exotique: le robinier, le douglas, le pin weimouth, le JLä et le R'Ei ne comptent pas comme des essences exotiques. (PEFC: exotiques, par pieds isolés ou par groupe, aucune néophyte envahissante (robinier!))	6.9.1	2.7.1, 3.8.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 6.10	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Autorisation de défrichement.	(6.10.1, 6.10.2, 6.10.3, 6.10.4)	G.16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures de compensation.	6.10.3, 6.10.4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



## Principe 7

Critère 7.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et des services cantonaux concernant la procédure en cas de calamités (ouragan et d'attaque d'insectes).	-	3.4.5, 3.5.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectifs (objectifs sylvicoles, possibilité, finance, sécurité au travail, formation du personnel, autres objectifs spécifiques de l'entreprise).	7.1.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Descriptif des ressources forestières et carte des peuplements disponibles.	7.1.3	3.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carte phytosociologique.	7.1.3	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indications concernant le réseau de desserte.	7.1.3	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cartographie des fonctions de la forêt.	7.1.3	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planification sylvicole et cartes des mesures sylvicoles.	7.1.3	3.4.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Choix des essences.		2.2.4, 3.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relations avec planifications forestières à un niveau supérieur.	7.1.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones de protection de chasse.	7.1.3,	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aires de détente et les régions touristiques.	7.1.3,	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones de protection des eaux souterraines.	7.1.3, 6.5.3, (5.5.2)	3.4.1, G.1, 2.3.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conditions concernant les biotopes d'importance nationale, cantonale et régionale.	7.1.3, 9.3.1	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Forêts protectrices, réserves forestières totales et réserves forestières à interventions particulières.	7.1.3, 9.3.1	3.4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La possibilité annuelle, le choix des essences, les directives de gestion (pour les forêts productrices et pour les zones conservatoires), ainsi que les techniques de mise en œuvre sont rapportés et justifiés.	7.1.4	3.4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'état de la forêt et les tendances d'évolution sont relevés selon le procédé usuel dans le canton.	7.1.5, 5.6.1, 6.3.1	3.4.4, 2.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La planification de la chasse est établie en collaboration avec tous les parties prenantes concernées.	7.1.9	(2.4.7, 3.4.5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le choix des méthodes et des équipements de récolte peut être justifié par des critères définis.	7.1.11	3.4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La planification couvre le court terme (opérationnel/annuel), le moyen terme (tactique/3-5 ans) et le long terme (stratégique, durée de rotation).	7.1.12		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les plans sont mis en œuvre et les éventuels écarts sur le fond ou retards sur le calendrier sont justifiés de manière adéquate. Malgré ces écarts éventuels, les objectifs stratégiques doivent tout de même être satisfaits et les fonctions écologiques de la forêt maintenues.	7.1.13		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 7.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Responsabilités pour la compilation et l'actualisation des données en vue de la révision des plans de gestion.	7.2.1	3.5.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de gestion valide (signé, prolongé, etc) et actualisé.	7.2.1, 7.2.5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des dispositions sont prises afin que les connaissances scientifiques et techniques les plus récentes en matière de foresterie (production) et de conservation de la biodiversité soient disponibles dans l'entreprise et pour que les gestionnaires y aient accès.	7.2.2, 7.2.3, 9.4.3, 9.4.4	(3.5.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Derniers développements scientifiques et techniques, ainsi que les résultats des suivis, sont intégrés lors des révisions de la politique de gestion, des procédures et des plans.	7.2.3, 7.2.4	3.5.2, 3.5.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les changements du cadre environnemental, social et économique sont pris en compte lors de la révision du plan de gestion. Le propriétaire de forêt tient compte des planifications forestières d'un niveau supérieur à celui de l'entreprise (p. ex. plan d'aménagement forestier régional).	7.2.4	3.5.2, 3.5.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultats des contrôles servent à améliorer la gestion forestière	7.2.3, 7.2.4, 8.4.1	3.10.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 7.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Responsable de toutes les questions relatives à la formation et au perfectionnement du personnel forestier.	-	1.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les collaborateurs de tous les niveaux de compétence et de responsabilité sont formés selon les procédures et la politique de l'entreprise de manière adéquate par rapport à leurs tâches.	7.3.1	G.11, 1.3.2, 1.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La formation de base et la formation complémentaire régulières tiennent compte de la gestion durable des forêts à tous les niveaux (aspects social, écologique et économique).	7.3.1	G.11, 1.3.2, 1.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue (PEFC: régulièrement signifie 2-5 j/an).	7.3.1, 7.3.4	1.3.3, 1.3.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compétence cadres et contremaîtres (y compris ceux travaillant sous mandat).	7.3.2	(1.3.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiches personnelles.	(4.2.1)	1.3.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description de poste et cahier de charge.	(4.2.1)	G.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien annuel (objectives, mesures).	(4.2.1)	1.3.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuves de l'existence de formations et d'instructions formelles ou informelles.	7.3.4	1.3.1, 3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisations de grande taille: un programme de formation à long terme est établi.	7.3.5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 7.4	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Une vue d'ensemble actualisée des principaux éléments du plan de gestion (critère 7.1) est mise à disposition du public. (PEFC: cette exigence ne s'applique qu'aux exploitations dont la surface forestière dépasse 400 ha).	7.4.1	3.6.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information publique sur le web, sur le site du canton et sur WebGis-Tool avec inventaires, zones protégées, etc.	7.4.1, 8.5.1, 9.3.3	3.6.1, 3.10.2, 2.6.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



## Principe 8

Critère 8.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Toutes les activités nécessitant un suivi sont identifiées (FSC: pour les organisations de grande taille, cette démarche doit être documentée par un programme de suivi).	(8.1.1)	3.8.1, 3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La fréquence et l'intensité du suivi sont définies et sont adaptées à l'échelle et à l'intensité de la gestion (structure de l'entreprise) et à la sensibilité de l'environnement concerné.	8.1.2	3.7.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ecarts et mesures de correction (audit interne, contrôles des propriétaires privés, inspections internes, mandataires, etc.).	8.1.4, 8.1.5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les résultats du suivi sont facilement accessibles (enregistrement, procès-verbal d'audit interne, etc.).	8.1.4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 8.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Rapport annuel.	(8.2)	3.8.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solution informatique (CEForestier, WinRobin, WinforstPro Latschbacher, ForstAdmin, etc).	(8.2)	3.8.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données sur les produits collectées et exploitées.	8.2.1	3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inventaire des ressources ligneuses adapté à l'échelle et à l'intensité de la gestion forestière (structure de l'entreprise).	8.2.2	3.9.1, 3.9.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soins aux jeunes forêts (rajeunissement, plantations, plantations d'arbres de Noël).	(8.2.4)	3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuves des essences et des provenances.	(8.2.4)	2.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistique des maladies et des accidents professionnels.	8.2.5	3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réception du chantier de coupe (PEFC: régulièrement effectuée et mise par écrit avec copie au mandataire).	(8.2.7, 8.2.9)	3.8.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptes annuels (PEFC: compte de pertes et profits pour des exploitations de plus de 400 ha).	(8.2.8)	3.2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistique de chasse.	8.2.6	3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de suivi après les travaux d'exploitation (FSC: documenté dans les organisations de grande taille / PEFC: lorsque des travaux de récolte des bois sont effectués par des tiers, une réception du chantier de coupe est régulièrement effectuée. L'appréciation est mise par écrit et copie en est remise au mandataire. Des dégâts excessifs font l'objet d'un procès-verbal et des mesures correctives sont définies).	8.2.7, 5.6.1	3.8.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attribution des travaux à des tiers: vérification que les mandataires remplissent les critères nécessaires (équipement de sécurité, benzine pour les engins, lubrifiants biodégradables, prévention des accidents, etc.). (FSC: organisations de grande taille, auditions formelles périodique des contractuels. Les résultats sont conservés).	8.2.9	3.8.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



<b>Critère 8.3</b>	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Procédure COC, traçabilité (bois et produits non ligneux) (FSC: par écrit pour organisations de grande taille).	8.3.1	3.9.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solution informatique (CEForestier, WinRobin, WinforstPro Latschbacher, ForstAdmin, etc).	8.3.1, 8.3.2, (5.6.2)	3.9.1, G.10, (3.4.4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spécifications produits, provenance, client sur listes, factures.	8.3.2	G.10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistique de ventes (espèce, volume, acheteurs).	8.3.2	3.9.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Factures avec numéro de certificat et claim.	8.3.3	(G.10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'utilisation du label FSC se fait conformément aux directives et a été approuvée par SGS Qualifor.	8.3.5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

<b>Critère 8.4</b>	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Les résultats des contrôles servent à améliorer la gestion forestière.	8.4.2	3.10.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les résultats des contrôles et de la recherche sont périodiquement analysés et intégrés dans les documents de gestion.	8.4.1	3.10.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				





Critère 8.5	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Des résumés périodiques ainsi que des synthèses des résultats de suivi et des analyses sont mis à disposition du public (PEFC: à la fin de chaque période de planification (rapport annuel, plan de gestion actualisé)).	8.5.1	3.10.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

## Principe 9

Critère 9.1	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
FHVC situées sur cartes après consultation d'organisations de protection de la nature, des autorités compétentes et des groupes d'intérêt recensées.	9.1.1	2.5.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les exigences particulières vis-à-vis des forêts à haute valeur de conservation sont définies dans la planification.		2.5.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caractéristiques biologiques ou sociales des FHVC sont décrites dans la PG.	9.3.1	2.5.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FSC: Organisations de grande taille: documentations des procédures d'évaluation et conservation des dossiers d'enquête.	9.1.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 9.2	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Directives d'exploitation spécifiques aux HCVF consultées auprès des organisations de protection de l'environnement, des autorités compétentes, ainsi que d'autres parties prenantes.	9.2.1	2.6.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motifs socio-économiques ou culturels et accord de cogestion avec les parties prenantes directement concernées.	9.2.2, (9.3.1, 4.4.1)	2.6.5, (2.5.2, 2.6.5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				

Critère 9.3	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Les caractéristiques biologiques ou sociales des forêts HCVF sont identifiées et décrites dans le plan de gestion.	9.3.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le plan de gestion décrit les mesures permettant d'améliorer les caractéristiques identifiées.	9.3.2	2.6.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures dans HCVF biologiques.	9.3.4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes les mesures sont décrites dans le résumé public du document de planification.	9.3.3	2.6.2, 2.6.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lorsque des plantations sont effectuées dans des forêts «protection contre les dangers naturels», les profils d'exigences du projet «Gestion durable des forêts de protection – NaiS» doivent être respectés.		2.6.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				



Critère 9.4		AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Controlling NaiS.		9.4.1, 9.4.2	2.6.6, 2.6.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'efficacité des mesures (de protection) réalisées est examinée et évaluée dans le cadre du suivi annuel (FSC: suivi est définis après consultation d'experts reconnus et des parties prenantes locaux et nationaux).		9.4.1, 9.4.2	2.6.6, 2.6.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les résultats des suivis sont conservés et exploités dans le but d'adapter la gestion, d'entente avec les experts reconnus et les parties prenantes locaux et nationaux.		9.4.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gestionnaires sont au fait des progrès scientifiques utiles pour la gestion des forêts à haute valeur de conservation.		9.4.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gestionnaires s'intéressent activement aux progrès scientifiques utiles à la gestion des forêts à haute valeur de conservation.		9.4.4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques					



## Principe 10

Critères 10.1 – 10.6	AD33-CH (FSC)	PEFC	Non conforme	Observation
Les cultures d'arbres ne peuvent être exploitées que dans le but de produire des arbres de Noël et des branches décoratives.	10.1.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moins de 2% de la surface de l'exploitation forestière ou, dans le cas de certifications groupées, moins de 2% du membre individuel du groupe.	10.1.2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectifs d'exploitation des cultures d'arbres de Noël et de branches décoratives sont présentés dans la planification.	10.1.3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il faut éviter que les cultures d'arbres de Noël et de branches décoratives ne se développent en peuplement final. Si des cultures d'arbres de Noël ne sont plus gérées en tant que telles, leur évolution vers des peuplements forestiers proches de l'état naturel est explicitement réglée dans la planification.	10.2.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les cultures d'arbres de Noël et de branches décoratives doivent être composées d'espèces adaptées à la station aussi nombreuses que possible.	10.3.1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si plusieurs emplacements sont envisageables pour l'installation d'une telle culture, on choisira de préférence celui qui porte le moins atteinte à l'aspect du paysage.	10.3.2	2.1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La préférence est donnée aux espèces indigènes plutôt qu'aux exotiques et les espèces exotiques sont surveillées.	10.4.1, 10.4.2	2.2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'y a pas de circulation en dehors des layons de débardage.	10.6.1	2.3.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques				